CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

OBJET: Plan Rhône - Année 2019 - Demandes de participations financières d'investissement du Syndicat Mixte d'Aménagement des Digues du Rhône et de la Mer (Symadrem).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer au Syndicat Mixte d'Aménagement des Digues du Rhône et de la Mer (Symadrem), dans le cadre du Plan Rhône, une participation financière globale d'investissement de 543 500 € sur un montant total de dépense estimé à 2 515 000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Symadrem la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames CHABAUD et CALLET et Messieurs LIMOUSIN et PONS ne prennent pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée